

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 19 mars 2018 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère

### ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mars 2018.
2. Autorisation de signature concernant l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.
3. Positionnement des futures casernes incendie - Régie intermunicipale relative à la sécurité incendie.
4. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de retirer certains espaces vacants du calcul de densité, de modifier les seuils de densité d'occupation minimum à atteindre dans les espaces vacants et à redévelopper et de modifier certains plans et tableaux du programme particulier d'urbanisme de l'aire TOD du secteur de la gare.
5. Adoption du projet de Règlement numéro 1230-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de retirer certains espaces vacants du calcul de densité, de modifier les seuils de densité d'occupation minimum à atteindre dans les espaces vacants et à redévelopper et de modifier certains plans et tableaux du programme particulier d'urbanisme de l'aire TOD du secteur de la gare ".
6. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier les dispositions particulières applicables à proximité d'une emprise ferroviaire et de modifier le tableau du nombre de logements minimum requis dans certaines zones.
7. Adoption du projet de Règlement numéro 1235-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier les dispositions particulières applicables à proximité d'une emprise ferroviaire et de modifier le tableau du nombre de logements minimum requis dans certaines zones ".
8. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1235 sur le zonage afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, d'autoriser les logements bigénérationnels détachés, de modifier l'implantation de certains bâtiments accessoires, de modifier les normes

concernant les constructions souterraines, de modifier les normes pour le remisage des bacs roulants de matières résiduelles, d'ajouter des dispositions entourant le stationnement et le remisage des véhicules et remorques utilisés à des fins commerciales, d'exiger la présence d'espaces à vélo et d'infrastructures pour les bornes de recharge de véhicules électriques pour certaines aires de stationnement, d'ajouter des dispositions régissant la canopée, d'ajouter des normes d'affichage pour les zones C-2-1, C-17 et CA-2, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain, d'autoriser les services au volant seulement dans les zones C-1 et CA-2, d'agrandir les zones P-9 et P-10 à même la zone H-36 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications.

9. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, d'autoriser les logements bigénérationnels détachés, de modifier l'implantation de certains bâtiments accessoires, de modifier les normes concernant les constructions souterraines, de modifier les normes pour le remisage des bacs roulants de matières résiduelles, d'ajouter des dispositions entourant le stationnement et le remisage des véhicules et remorques utilisés à des fins commerciales, d'exiger la présence d'espaces à vélo et d'infrastructures pour les bornes de recharge de véhicules électriques pour certaines aires de stationnement, d'ajouter des dispositions régissant la canopée, d'ajouter des normes d'affichage pour les zones C-2-1, C-17 et CA-2, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain, d'autoriser les services au volant seulement dans les zones C-1 et CA-2, d'agrandir les zones P-9 et P-10 à même la zone H-36 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications.
10. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons.
11. Adoption du projet de Règlement numéro 1268, intitulé: " Règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons ".
12. Adoption du Règlement numéro 1263, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations pour le resurfaçage de la chaussée sur diverses rues, de même que le paiement d'honoraires professionnels, le tout comportant une dépense de un million deux cent mille (1 200 000,00 \$) et autorisant un emprunt de six cent dix mille dollars (610 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
13. Adoption du Règlement numéro 1266, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions six cent dix-sept mille dollars (3 617 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
14. Questions de l'assistance.
15. Levée de la séance.

... Monsieur le maire ouvre la séance.

... Dépôt du certificat de convocation.

2018-110

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 19 mars 2018 soit et est approuvé par ce conseil en retirant les points suivants:

2. Autorisation de signature concernant l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale
3. Positionnement des futures casernes incendie - Régie intermunicipale relative à la sécurité incendie.

2018-111

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DURABLE NUMÉRO 1230 AFIN DE RETIRER CERTAINS ESPACES VACANTS DU CALCUL DE DENSITÉ, DE MODIFIER LES SEUILS DE DENSITÉ D'OCCUPATION MINIMUM À ATTEINDRE DANS LES ESPACES VACANTS ET À REDÉVELOPPER ET DE MODIFIER CERTAINS PLANS ET TABLEAUX DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DE L'AIRE TOD DU SECTEUR DE LA GARE

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de retirer certains espaces vacants du calcul de densité, de modifier les seuils de densité d'occupation minimum à atteindre dans les espaces vacants et à redévelopper et de modifier certains plans et tableaux du programme particulier d'urbanisme de l'aire TOD du secteur de la gare.

2018-112

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1230-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DURABLE NUMÉRO 1230 AFIN DE RETIRER CERTAINS ESPACES VACANTS DU CALCUL DE DENSITÉ, DE MODIFIER LES SEUILS DE DENSITÉ D'OCCUPATION MINIMUM À ATTEINDRE DANS LES ESPACES VACANTS ET À REDÉVELOPPER ET DE MODIFIER CERTAINS PLANS ET TABLEAUX DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DE L'AIRE TOD DU SECTEUR DE LA GARE - ADOPTION

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1230-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de retirer certains espaces vacants du calcul de densité, de modifier les seuils de densité d'occupation minimum à atteindre dans les espaces vacants et à redévelopper et de modifier certains plans et tableaux du programme particulier d'urbanisme de l'aire TOD du secteur de la gare ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 16 avril 2018, à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet.

2018-113

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À PROXIMITÉ D'UNE EMPRISE FERROVIAIRE ET DE MODIFIER LE TABLEAU DU NOMBRE DE LOGEMENTS MINIMUM REQUIS DANS CERTAINES ZONES

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier les dispositions particulières applicables à proximité d'une emprise ferroviaire et de modifier le tableau du nombre de logements minimum requis dans certaines zones.

2018-114

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À PROXIMITÉ D'UNE EMPRISE FERROVIAIRE ET DE MODIFIER LE TABLEAU DU NOMBRE DE LOGEMENTS MINIMUM REQUIS DANS CERTAINES ZONES - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1235-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier les dispositions particulières applicables à proximité d'une emprise ferroviaire et de modifier le tableau du nombre de logements minimum requis dans certaines zones ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 16 avril 2018, à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet

2018-115

**AVIS DE PRÉSENTATION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235 SUR LE ZONAGE AFIN D'AJOUTER OU DE MODIFIER CERTAINES DÉFINITIONS, D'AUTORISER LES LOGEMENTS BIGÉNÉRATIONNELS DÉTACHÉS, DE MODIFIER L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES, DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES, DE MODIFIER LES NORMES POUR LE REMISAGE DES BACS ROULANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS ENTOURANT LE STATIONNEMENT ET LE REMISAGE DES VÉHICULES ET REMORQUES UTILISÉS À DES FINS COMMERCIALES, D'EXIGER LA PRÉSENCE D'ESPACES À VÉLO ET D'INFRASTRUCTURES POUR LES BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR CERTAINES AIRES DE STATIONNEMENT, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGISSANT LA CANOPÉE, D'AJOUTER DES NORMES D'AFFICHAGE POUR LES ZONES C-2-1, C-17 ET CA-2, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGISSANT LES INTERVENTIONS À L'INTÉRIEUR DES BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN, D'AUTORISER LES SERVICES AU VOLANT SEULEMENT DANS LES ZONES C-1 ET CA-2, D'AGRANDIR LES ZONES P-9 ET P-10 À MÊME LA ZONE H-36 ET DE MODIFIER POUR CERTAINES ZONES LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

Avis de présentation est donné par le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un premier projet de Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, d'autoriser les logements bigénérationnels détachés, de modifier l'implantation de certains bâtiments accessoires, de modifier les normes concernant les constructions souterraines, de modifier les normes pour le remisage des bacs roulants de matières résiduelles, d'ajouter des dispositions entourant le stationnement et le remisage des véhicules et remorques utilisés à des fins commerciales, d'exiger la présence d'espaces à vélo et d'infrastructures pour les bornes de recharge de véhicules électriques pour certaines aires de stationnement, d'ajouter des dispositions régissant la canopée, d'ajouter des normes d'affichage pour les zones C-2-1, C-17 et CA-2, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain, d'autoriser les services au volant seulement dans les zones C-1 et CA-2, d'agrandir les zones P-9 et P-10 à même la zone H-36 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications.

2018-116

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-2, INTITULÉ: "RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AJOUTER OU DE MODIFIER CERTAINES DÉFINITIONS, D'AUTORISER LES LOGEMENTS BIGÉNÉRATIONNELS DÉTACHÉS, DE MODIFIER L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES, DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES, DE MODIFIER LES NORMES POUR LE REMISAGE DES BACS ROULANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS ENTOURANT LE STATIONNEMENT ET LE REMISAGE DES VÉHICULES ET REMORQUES UTILISÉS À DES FINS COMMERCIALES, D'EXIGER LA PRÉSENCE D'ESPACES À VÉLO ET D'INFRASTRUCTURES POUR LES BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR CERTAINES AIRES DE STATIONNEMENT, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGISSANT LA CANOPÉE, D'AJOUTER DES NORMES D'AFFICHAGE POUR LES ZONES C-2-1, C-17 ET CA-2, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGISSANT LES INTERVENTIONS À L'INTÉRIEUR DES BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN, D'AUTORISER LES SERVICES AU VOLANT SEULEMENT DANS LES ZONES C-1 ET CA-2, D'AGRANDIR LES ZONES P-9 ET P-10 À MÊME LA ZONE H-36 ET DE MODIFIER POUR CERTAINES ZONES LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS " - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, d'autoriser les logements bigénérationnels détachés, de modifier l'implantation de certains bâtiments accessoires, de modifier les normes concernant les constructions souterraines, de modifier les normes pour le remisage des bacs roulants de matières résiduelles, d'ajouter des dispositions entourant le stationnement et le remisage des véhicules et remorques utilisés à des fins commerciales, d'exiger la présence d'espaces à vélo et d'infrastructures pour les bornes de recharge de véhicules électriques pour certaines aires de stationnement, d'ajouter des dispositions régissant la canopée, d'ajouter des normes d'affichage pour les zones C-2-1, C-17 et CA-2, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain, d'autoriser les services au volant seulement dans les zones C-1 et CA-2, d'agrandir les zones P-9 et P-10 à même la zone H-36 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce premier projet de règlement soit tenue le 16 avril 2018, à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet.

2018-117

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXATION QUANT À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DE LA RIVIÈRE DES HURONS

Avis de présentation est donné par la conseillère Brigitte Minier à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons.

2018-118

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1268 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXATION QUANT À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DE LA RIVIÈRE DES HURONS - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1268, intitulé: " Règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-119

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1263 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX EN IMMOBILISATIONS POUR LE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE SUR DIVERSES RUES – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1263, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations pour le resurfaçage de la chaussée sur diverses rues, de même que le paiement d'honoraires professionnels, le tout comportant une dépense de un million deux cent mille dollars (1 200 000,00 \$) et autorisant un emprunt de six cent dix mille dollars (610 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-120

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1266 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT SANITAIRE, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES, D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, D'AMÉNAGEMENT D'UN FEU DE CIRCULATION ET DE TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE CAMPBELL - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1266, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions six cent dix-sept mille dollars (3 617 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.**

M. Jean-Yves Héroux

Branche 4 de la rivière des Hurons  
Soirée de consultation du 28 février 2018 –  
Intégration des commentaires à la  
réglementation

2018-121

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 45.

---

Yves Corriveau, maire

---

Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière